REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOUDMAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES,
COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTON

N°...../...../.....

Tizi-Ouzou, le : 04/10/2023

Monsieur le secrétaires général de la faculté

A

Mesdames Messieurs

-Vices Doyen

-Chefs de départements

-Chefs de services

-Responsable de la bibliothèque

Objet : A/S Prime de scolarité et Prestation familiales.

Pour permettre au service finance de la faculté, de prendre en charge la prime de scolarité de l'exercice 2023, ainsi que la mise à jour du fichier des prestations familiales pour l'année 2024.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir les dossiers des personnels relevant de vos structures, et ce dans un délai, ne dépassant pas le 31 /10/2023.

Recevez mesdames et messieurs, nos salutations cordiales.

***Les pièces à fournir pour la prime de scolarité :**

-Fiche familiale du fonctionnaire

-Certificat de scolarité des enfants, de l'année 2023/2024

***Les pièces à fournir pour Les allocations familiales** :

-Fiche familiale du fonctionnaire

-Attestation de non perception d'allocations familiales du conjoint affilié cnas /casnos.

-Attestation de non affiliation cnas/casnos . + Non perception d'allocations familiales du conjoint.

***Les pièces à fournir pour Le salaire unique** :

-Fiche familiale du fonctionnaire.

-Attestation de non affiliation cnas/casnos du conjoint.

-Attestation de non activité du conjoint.
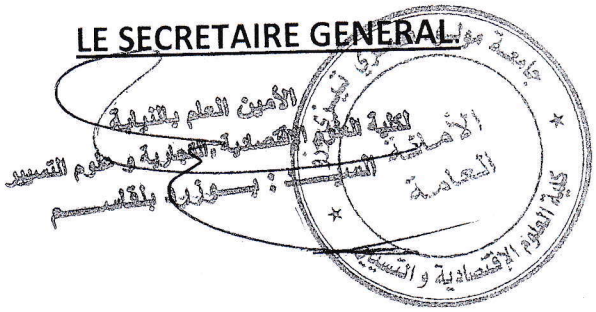
LE SECRETAIRE GENERAL